



Les Amis de la Cathédrale de Chartres

Association fondée en 1989, reconnue d'utilité publique en 1998.
Membre fondateur de la Fédération des associations et sociétés des amis de cathédrales.



2025 ADHÉSION et/ou DON

Règlement par chèque ou par virement bancaire

PARTICULIERS

NOM – PRENOM _____

ADRESSE _____

ADRESSE COURRIEL _____

désire verser sa cotisation pour adhésion en qualité de :

- MEMBRE ACTIF : cotisation individuelle 30 € cotisation couple 50 €
 cotisation jeune (18 – 24 ans) 10 €
- MEMBRE BIENFAITEUR : cotisation à partir de 80 € autre _____

souhaite faire un don de _____ €

souhaite faire un don de _____ € dédié à la restauration de l'ensemble des sculptures du Portail sud et de son porche.

Date : _____

- Veuillez remplir ce formulaire sur votre ordinateur, l'enregistrer et le joindre à un courriel à l'association : acchartres@aol.com
- ou vous pouvez l'imprimer et l'envoyer par voie postale à : Les Amis de la Cathédrale de Chartres, BP 30391, 28007 Chartres CEDEX

Pour les particuliers, adhésions et dons donnent droit à une réduction fiscale de 66% sur votre impôt sur le revenu ou 75% sur votre IFI (impôt sur la fortune immobilière). Les reçus fiscaux sont envoyés trimestriellement.

ENTREPRISES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

ADRESSE COURRIEL _____

désire verser sa cotisation en qualité de :

- MEMBRE ACTIF : cotisation à partir de 250 euros
- MEMBRE BIENFAITEUR : cotisation à partir de 500 euros

souhaite faire un don de _____ €

souhaite faire un don de _____ € dédié à la restauration de l'ensemble des sculptures du Portail sud et de son porche.

Date : _____

- Veuillez remplir ce formulaire sur votre ordinateur, l'enregistrer et le joindre à un courriel à l'association : acchartres@aol.com
- ou vous pouvez l'imprimer et l'envoyer par voie postale à : Les Amis de la cathédrale de Chartres, BP 30391, 28007 Chartres CEDEX

La loi de 2003 sur le mécénat d'entreprise prévoit que 60% du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés dans la limite d'un plafond de 0.5% du chiffre d'affaires, pour les dons affectés au profit d'œuvres d'intérêt général et d'associations reconnues d'utilité publique.

- Règlement par virement bancaire** IBAN FR76 1027 8372 0000 0107 4280 441
- ou par chèque** à l'ordre de : « Les Amis de la Cathédrale de Chartres » adressé à :
Les Amis de la Cathédrale de Chartres
BP 30391, 28007 Chartres CEDEX

Merci de votre soutien